



Prime de participation et intéressement

Par **Llaura**, le **21/08/2013 à 19:00**

Bonjour,
J'aurais besoin de conseils. J'ai été licenciée pour faute grave en avril, et je voulais savoir si je pouvais tout de même prétendre à mes primes de participation et intéressement (après de longues recherches sur le net, je n'ai obtenu que des affirmations positives, mais aucune référence à un texte de loi précis).
J'ai reçu en juin un courrier de l'organisme d'épargne de mon employeur, me demandant si je souhaitais percevoir le montant de la prime de participation qui m'étais dû ou si je souhaitais le placer. J'ai donc rempli le formulaire sur internet pour que l'on me verse cette prime. Début août j'ai reçu une confirmation par courrier (en date du 29 juillet), m'indiquant que le règlement de ma participation me serait joint dans un courrier séparé (par mon employeur). Seulement, je n'ai rien reçu depuis (alors mon ancien employeur verse toujours rapidement primes et salaires), et plus étrange encore, aucune nouvelle d'eux concernant la prime d'intéressement (versée en même temps) de la part de mon employeur). Je compte appeler mon ancienne drh, mais m'attendant déjà à une réponse négative de sa part, je voulais savoir si certains pouvaient me donner des informations concrètes sur ce droit aux primes que j'ai retrouvé un peu partout (et qui m'a été confirmé par l'organisme d'épargne de mon ancien employeur).
Vous remerciant par avance,
Laura.
Edit: Après vérification, j'aurai dû toucher ma prime d'intéressement en juin!